



PRÉFET DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES  
CÔTE D'AZUR

# DOSSIER DE PRESSE

Jeudi 19 septembre 2019

## Réduire l'utilisation des pesticides en Provence-Alpes-Côte d'Azur

**La réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires est une demande forte de notre société**, justifiée par des enjeux sanitaires et environnementaux. Cette demande sociale se traduit par des évolutions législatives et réglementaires, avec de fortes attentes pour la protection des riverains.

Le plan Ecophyto, décliné en région depuis 2010, vise à réduire et améliorer l'utilisation des pesticides. Le gouvernement s'est fixé des objectifs ambitieux :

- Réduire de 25 % l'utilisation de produits phytopharmaceutiques d'ici 2020, et de 50 % d'ici 2025.
- Sortir du glyphosate d'ici fin 2020 pour les principaux usages pour lesquels des alternatives existent, et d'ici fin 2022 pour l'ensemble des usages.

En 2018, deux plans d'actions interministériels ont été publiés : le plan d'actions interministériel sur les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante aux pesticides et le plan d'action de sortie du glyphosate.

**La réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques est réellement amorcée en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.** A été enregistrée entre 2009 et 2016 une baisse des ventes d'herbicides (-7%), d'insecticides (-12%) et de fongicides (-14%).

La région PACA est par ailleurs **la première région « bio » de France**, avec plus de 25 % de la surface agricole utile régionale cultivée en bio et près de 19 % des fermes régionales en bio.

**La commission régionale de l'agro-écologie** réunie le 19 septembre a été l'occasion d'inviter Monsieur Pierre-Etienne BISCH, conseiller d'État, coordinateur interministériel du plan de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et de sortie du glyphosate.

Des représentants de toutes les parties prenantes à l'échelle régionale ont participé à cette réunion : la profession agricole (chambres d'agriculture et représentants des syndicats agricoles), le Conseil régional, les Conseils départementaux et d'autres collectivités territoriales, les représentants de la recherche et du développement, les associations de consommateurs et de protection de l'environnement, les représentants de l'État.

Elle a permis de **dresser un bilan de la mise en œuvre du plan Ecophyto**, plan piloté par les services de l'État, dans une logique interministérielle à l'interface de l'agriculture, la santé, l'environnement et la recherche, et visant à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable, et de montrer que **la profession agricole avait su s'organiser pour mettre en place des outils permettant de faire évoluer les pratiques agricoles**, notamment :

### CONTACT PRESSE

Service de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône

[www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) – [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr) –  @prefet13

- le réseau d'épidémiosurveillance est opérationnel et pertinent, il permet la publication des *bulletins de santé du végétal* sur les sites de la DRAAF PACA et de la Chambre Régionale d'Agriculture et d'ajuster au mieux les traitements quand ils sont nécessaires ;
- les professionnels sont désormais formés aux bonnes pratiques avec le Certiphyto ;
- les réseaux DEPHY, réseaux de démonstration, expérimentation et production de références sur les systèmes économes en phytosanitaires, ont montré l'efficacité des démarches collectives.

Dans le cadre du déploiement du plan Ecophyto II+, la commission agro-écologie a également **défini les priorités stratégiques pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur**, pour :

- sortir du glyphosate ;
- accélérer la réduction des produits phytosanitaires de synthèse ;
- multiplier les démarches collectives et aller plus loin au sein des territoires pour réussir la transition agro-écologique.

Il conviendra pour cela d'accompagner la recherche et le développement, les investissements en matériels plus performants et les démarches collectives.

Il sera également nécessaire :

- **d'accompagner les collectivités** dans le développement de projets alimentaires territoriaux visant à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé, ainsi que pour la gestion des espaces non agricoles sans avoir recours aux produits phytosanitaires.
- **de mettre en place la protection des riverains** et de lancer la concertation dans les territoires.

## Documents joints :

- Déclinaison régionale du plan Ecophyto 2 - rapport d'activité 2018 de la DRAAF PACA
- L'appui au développement de l'agriculture biologique - rapport d'activité 2018 de la DRAAF PACA
- Favoriser la transition agroécologique par le biais des collectifs d'agriculteurs - rapport d'activité 2018 de la DRAAF PACA
- Plaquette 2018 Ecophyto PACA
- Présentation de la mission Préfet Bisch
- Plan de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et de sortie du glyphosate : état des lieux des ventes et des achats en France.

## CONTACT PRESSE

Service de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône

[www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) – [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr) –  @prefet13

## DÉCLINAISON RÉGIONALE DU PLAN ECOPHYTO II

Le plan Ecophyto en Provence Alpes Côte d'Azur est piloté par la DRAAF et la DREAL, avec le concours de la Chambre Régionale d'Agriculture pour le volet agricole et de l'Agence Régionale pour l'Environnement (ARPE) pour le volet non agricole. La DRAAF y consacre plus de 2 ETP.

La gouvernance du plan est assurée par la commission régionale de l'agroécologie, coprésidée par le Préfet et le Président de la Région. Le plan Ecophyto participe à la politique nationale en faveur de l'agro-écologie et s'articule avec les politiques régionales concernées (PRSE, PRST, SDAGE, Ambition Bio, ...).

Les actions du plan sont financées selon des arbitrages nationaux par l'Agence Française de la Biodiversité (AFB) et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Des groupes techniques permettent de suivre et d'orienter le plan d'action en région. Le groupe régional d'actions phyto - GRAP - rassemble les conseillers et techniciens agricoles.

En 2018, il a permis de faire un état des lieux des services écosystémiques de la biodiversité favorisant la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

En 2019, ce groupe s'est réuni sur le thème des alternatives aux désherbages. Le groupe de

travail indicateurs permet de suivre et valider les avancements du plan et notamment étudie les évolutions des ventes des produits phytopharmaceutiques dans la région. Il a permis de mettre en évidence une diminution significative de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques hors biocontrôle depuis 2009. Ce

bilan a été valorisé dans une plaquette réalisée à destination des professionnels agricoles et diffusée lors du salon MEDAGRI en fin d'année 2018.

Dans le cadre de l'animation du volet « Jardins espaces végétalisés et infrastructures » - JEVI - , la DRAAF participe aux jury piloté par l'ARPE pour le « Label ville nature » et le concours « Capitale française de la biodiversité » permettant de valoriser la politique menée par la collectivité en matière de préservation de la nature, dont la réduction des produits phytopharmaceutiques.

Ce dispositif a fait l'objet d'une animation par l'ARPE lors de réunions territoriales, ce qui a permis de faire émerger 28 candidatures pour le label contre 17 en 2017, soit 22 % des candidatures au niveau national. Avignon est désignée capitale régionale PACA 2018 de la biodiversité.



Le salon MEDAGRI, salon professionnel de l'agriculture méditerranéenne a eu lieu du 16 au 18 octobre 2018 à Avignon. Il a rassemblé 12 120 visiteurs.

Le stand Ecophyto a été animé par la CRA, la DRAAF et les ingénieurs réseaux DEPHY mobilisés. De nombreux agriculteurs ont exprimé le désir d'intégrer un collectif Ecophyto.

Un café thématique quotidien a permis d'aborder les sujets d'actualités : gestion du mildiou en 2018, biodiversité fonctionnelle, résultats des réseaux de ferme DEPHY.

Deux conférences ont été organisées :

« Ecophyto Tomate »,  
« Collectivités vers le zéro phytos : un défi à relever ensemble », ainsi que deux tables rondes favorisant les échanges de pratiques :  
« Ecophyto un outil pour enseigner à produire autrement », « les couverts végétaux dans les réseaux de fermes DEPHY ».



## ➤ Zoom sur

➤ Les stations expérimentales régionales sont impliquées dans 11 projets DEPHY EXPE sur 18 sites. Elles permettent de diffuser au plus près des agriculteurs les innovations de la recherche.

16 groupes de fermes DEPHY couvrent les principales productions de la région et comptent 184 exploitations engagées dont un tiers sont en Agriculture Biologique.

La majorité des groupes intègre au moins une exploitation de lycée agricole.

Les journées de démonstration portent sur les principaux leviers : optimisation de la pulvérisation, réduction des doses, désherbage mécanique, fauchage, protection biologique intégrée, la biodiversité fonctionnelle, la gestion du sol, les couverts végétaux.

Ce dispositif est supervisé par la Chambre Régionale d'Agriculture, la DRAAF réalise une supervision de second niveau.

➤ Le réseau d'épidémiosurveillance pour l'édition des Bulletins de la Santé des Végétaux (BSV) est piloté par la Chambre Régionale d'Agriculture.

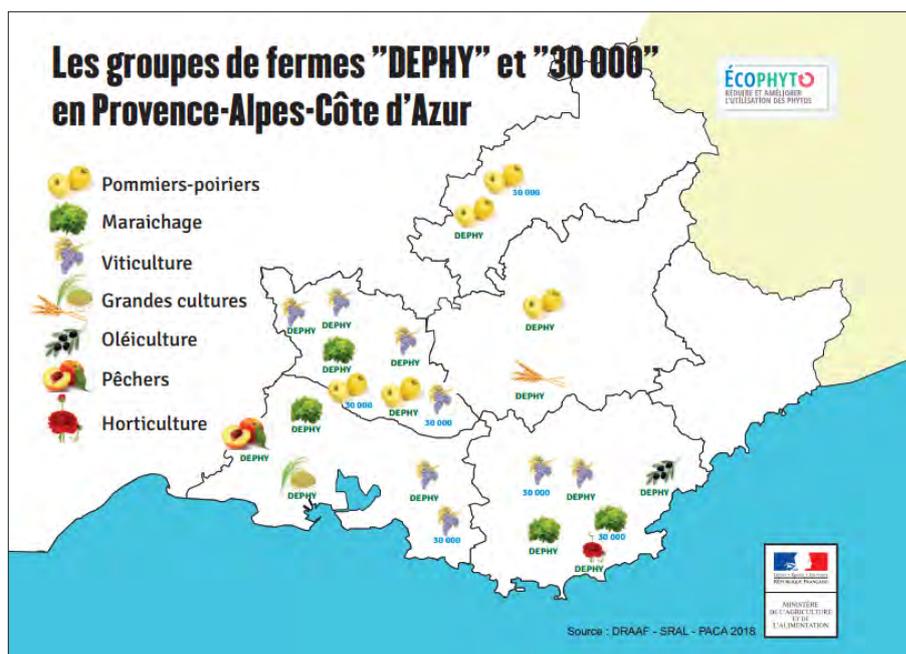
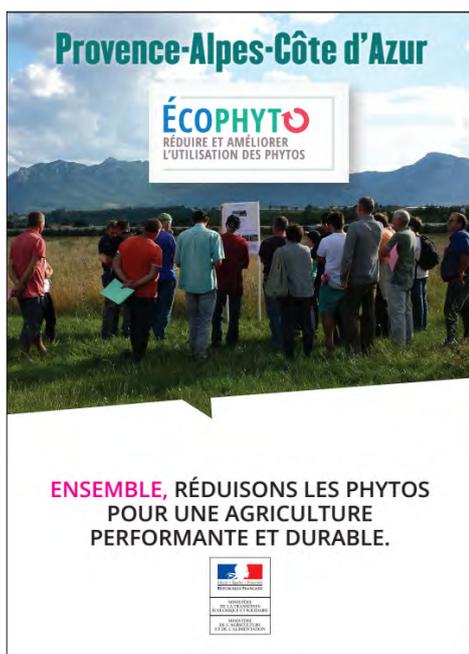
Il constitue une action partenariale exemplaire associant 70 organismes professionnels pour la mise en œuvre de protocoles d'observations harmonisés.

Un dialogue technique permanent permet d'adapter en continu le dispositif aux problématiques phytosanitaires régionales, sous la supervision de la DRAAF.

Suite à une importante réduction de financement du réseau, une concertation responsable avec l'ensemble des filières a été menée fin 2018 afin d'adopter une nouvelle répartition budgétaire.

En 2019, neuf éditions sont disponibles.

Deux n'ont pas été reconduites ( filière riz, jardiniers amateurs).



## Chiffres clés

Le plan Ecophyto est financé par une portion de la redevance sur les pollutions diffuses via l'Agence Française de la Biodiversité et les Agences de l'Eau.

En PACA en 2019, l'AFB finance ainsi le réseau d'épidémiosurveillance à hauteur de 324 708 € (420 630 € en 2018), les réseaux DEPHY Ferme (560 000€) l'animation régionale par la Chambre Régionale d'Agriculture (54 000€ en 2019, 60 000€ en 2018) et les actions de communication régionale (10 600 € en 2019, 37 500 € en 2018).

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, sur un budget dédié s'élevant à 740 000€ finance l'animation des réseaux de ferme Ecophyto 30 000 et les matériels permettant de réduire les usages de produits phytos dans le cadre de la mesure 4.1.2 du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCEA). En 2018, 353 652 € ont été consommés.



## L'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Les bénéfices du bio sont maintenant bien connus en termes d'impacts environnementaux, d'amélioration des sols et du paysage et de valeur ajoutée.

Depuis des années, le marché des produits issus de l'agriculture biologique progresse et suit les habitudes et les modes de consommation qui tendent à changer radicalement. Cette évolution sociétale semble irréversible.

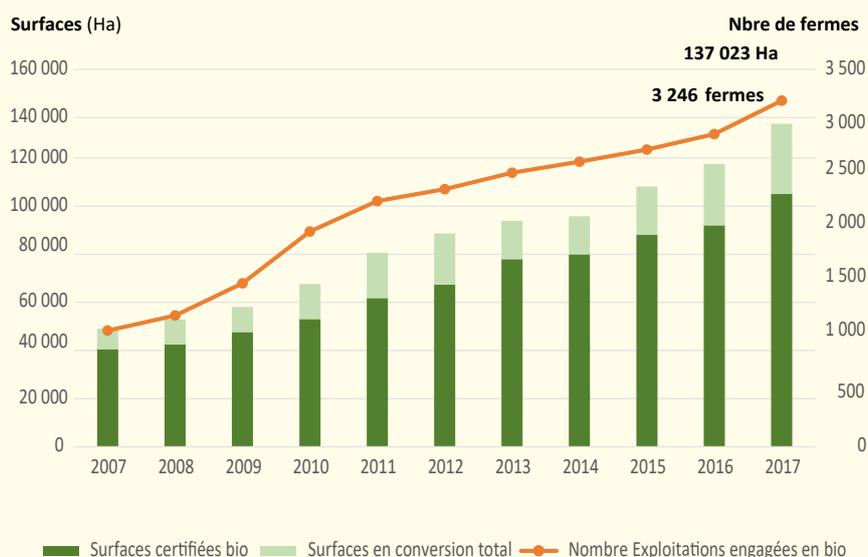
Ainsi, à l'échelle nationale, la vente de produits bio en grandes et moyennes surfaces a progressé de 21,5 % en valeur par rapport à 2017.

Depuis plus de 10 ans, la région PACA arrive en 1ère place des régions métropolitaines pour ce qui est de la part de la surface agricole utile certifiée en agriculture biologique ou en conversion, part en progression atteignant 23,2 % fin 2017 (à comparer aux 19,4 % fin 2016).

Au niveau national, le taux moyen est de 6,5 %. Par ailleurs, 16,8 % des fermes régionales sont en agriculture biologique (pour 7,7 % à l'échelle nationale).



• DYNAMIQUE RÉGIONALE DES SURFACES ET DU NOMBRE DE FERMES BIO - 2007 À 2017



La DRAAF participe activement au programme d'animation en faveur de l'agriculture biologique via, notamment, un appui financier (crédits du ministère de l'agriculture et de l'alimentation) à divers organismes qui mettent en œuvre des actions de conseil, formation, développement et promotion de l'agriculture biologique.

L'année 2018 a été marquée en PACA par la mise en place de l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique

L'année 2019 devrait voir la relance du plan Ambition bio 2022 en copilotage avec la Région.

Le salon Tech & Bio, qui a pour objectif de promouvoir le développement des techniques de production biologiques et durables, s'est tenu en octobre 2018 en Avignon au sein du salon Méd'Agri.

Une présentation officielle des fiches sur l'agriculture biologique régionale s'est déroulée au cours de ce salon avec un point presse.

## ➤ Zoom sur

### ➤ L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (ORAB) PACA

Chaque ORAB est lié par convention à l'ONAB (Observatoire National). Il permet de consolider les chiffres et analyses du niveau national. L'agence bio qui pilote l'ONAB a souhaité que les ORAB rassemblent tous les acteurs du bio de l'amont à l'aval. La DRAAF a animé des réunions pour aboutir à une convention entre 4 structures régionales (DRAAF, Bio de PACA, Chambre Régionale d'Agriculture et FRIAAA PACA) et l'Agence bio, structure nationale. Financièrement, les travaux de l'ORAB sont soutenus par le Conseil régional PACA et le MAA.

L'objectif est de collecter, traiter et diffuser des données. Ainsi, l'ORAB diffuse chaque année une série de fiches sur l'agriculture biologique régionale.

<http://www.bio-provence.org/Chiffres-cle-de-la-bio-en-PACA-120>



### ➤ CRÉDITS D'ANIMATION BIO

La DRAAF gère l'enveloppe affectée à ce programme, de l'ordre de 260 k€ par an.

Ces crédits servent à financer des actions d'animation, de publication, d'expertise, le travail de l'ORAB et différents nouveaux projets.





# FAVORISER LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE PAR LE BIAIS DES COLLECTIFS D'AGRICULTEURS

## Chiffres clés

- 6 111 exploitations agricoles en marche vers la transition agroécologique.
- 36 GIEE (541 exploitations)
- 6 groupes 30 000 (71 exploitations)
- Animation financée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (135 000 €)
- 30 000 11 GIEE financés pour leur animation (210 000 €).
- Montant CASDAR : 145 000 €

**E**n 2018, 10 nouveaux collectifs d'agriculteurs ont été reconnus en tant que GIEE (Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental) et 2 en tant que groupe 30 000 Ecophyto par le préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur suite aux appels à projets de reconnaissance organisés par la DRAAF.

Ces collectifs d'exploitants prévus par le projet agro-écologique pour la France portent des projets ambitieux visant une triple performance économique, environnementale et sociale sur leurs exploitations.

Les groupes Ecophyto visent prioritairement la réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques, tandis que les GIEE présentent des thématiques de travail variées : réduction de l'usage de produits phytosanitaires, amélioration de la conservation des sols, agriculture biologique, gestion sanitaire des troupeaux, autonomie alimentaire des élevages, commercialisation et création de filières et signes de qualité...

Ces collectifs peuvent bénéficier d'un appui à l'animation du groupe en répondant aux appels à projets organisés par la DRAAF.

## Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) en PACA



## ➤ Zoom sur

### ➤ PRODUCTION D'UN GUIDE MÉTHODOLOGIQUE SUR LA CAPITALISATION

Un des objectifs de ces collectifs est la diffusion de pratiques et de références entre pairs et vers un public élargi au-delà des GIEE ou groupes Écophyto 30 000.

En soutien à la capitalisation des pratiques agro-écologiques testées par les groupes, la Chambre régionale d'Agriculture, chargée de la coordination de la capitalisation, ainsi que les têtes des réseaux capitalisation dont la DRAAF fait partie ont organisé fin 2018 un séminaire sur la capitalisation ainsi qu'un séminaire interconnaissance pour permettre aux collectifs d'échanger et de développer leurs connaissances sur la diffusion des pratiques.

A cette occasion, un guide sur la capitalisation des résultats et expériences des GIEE et groupes Ecophyto 30 000 à destination des collectifs a été rédigé (téléchargeable en ligne à l'adresse ci-dessous)



### ➤ APPUI À L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX COLLECTIFS : GIEE ET GROUPES ECOPHYTO 30 000

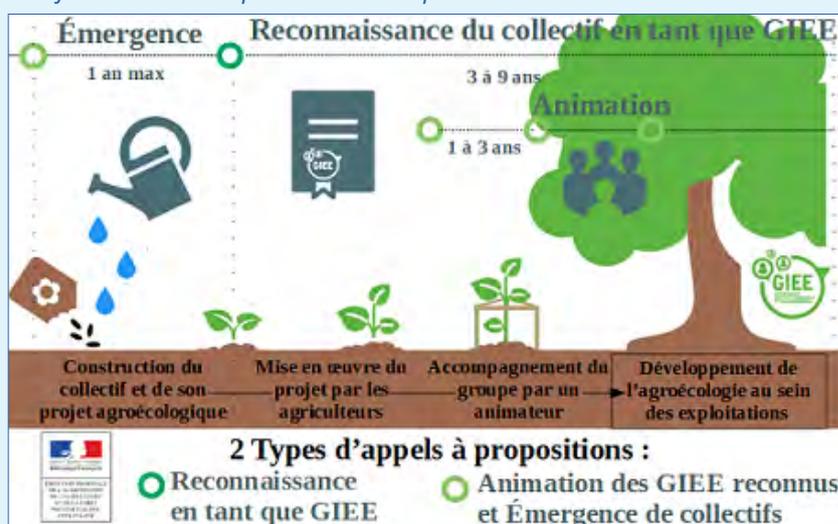
Afin de maintenir la dynamique de création de collectifs, la DRAAF PACA lance en 2019 un dispositif visant l'émergence de nouveaux GIEE et groupes Ecophyto 30 000.

Destiné aux collectifs de minimum 5 agriculteurs souhaitant entrer dans une démarche collective de changement de pratiques vers l'agroécologie, ce dispositif vise à les appuyer dans la construction de leur projet.

Pour cela, l'émergence du collectif est soutenue financièrement pendant un an pour :

- agrandir et stabiliser le collectif ;
- réaliser un diagnostic de durabilité sur chaque exploitation du groupe ;
- rencontrer les futurs partenaires de projet ;
- définir le projet agroécologique du collectif et son plan d'action en tant que futur GIEE.

À l'issue de la phase d'émergence, le collectif peut déposer un dossier de candidature (téléchargeable en ligne à l'adresse ci-dessous) pour être reconnu en tant que GIEE et solliciter un appui financier pour son animation.



### Publications :

Guide de capitalisation :

<https://paca.chambres-agriculture.fr/les-actualites-proches-de-vous/detail-de-lactualite/actualites/guide-methodologique-capitaliser-les-resultats-des-giee-30-000-fermes-et-autres-collectifs-dagri/>

Appels à propositions Émergence, Reconnaissance et Animation de GIEE et groupes Ecophyto 30 000 :

<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Nouvel-article,1730>

<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Appel-a-propositions-2019-GIEE>



## Se former, Expérimenter et diffuser les innovations

L'utilisation professionnelle, la distribution, le conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques requièrent la détention d'un **CERTIPHYTO** obtenu à l'issue d'une formation de 2 à 3 jours. Fin 2017, 32 000 certificats ont été délivrés en PACA.

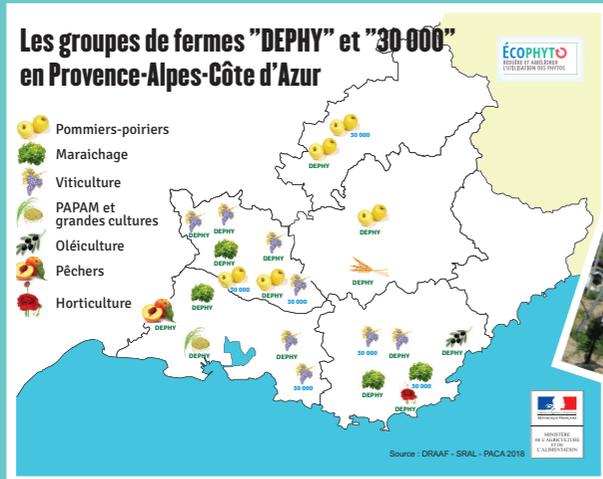
**11 établissements de l'enseignement agricole** sont engagés et participent aux réseaux Ecophyto DEPHY, 30 000 et SBT.

**Les stations expérimentales régionales** sont impliquées dans **11 projets DEPHY EXPE sur 18 sites** fin 2018. Les innovations éprouvées dans la région sont **diffusées** auprès des agriculteurs notamment au travers **des fiches RESSOURCES** à disposition des techniciens et agriculteurs.

**16 groupes de fermes DEPHY** comptent 184 exploitations engagées dont un tiers sont en Agriculture Biologique. Les groupes sont animés par des chambres d'agriculture, des associations, des coopératives, un groupement bio.

Fort des résultats et de la réduction effective des IFT, des **journées de démonstration** sont organisées à destination des professionnels : optimisation de la pulvérisation, réduction des doses, désherbage mécanique, fauchage, protection biologique intégrée. Depuis 2016, de nouveaux leviers sont abordés : la biodiversité fonctionnelle, la gestion du sol, les couverts végétaux.

Les acquis sont aussi diffusés depuis 2018 au travers de **6 groupes de fermes 30 000** comprenant 72 exploitations accompagnées pour s'engager dans la **transition agroécologique** à faible dépendance en produits phytopharmaceutiques.



## Les Jardins, espaces végétalisés, infrastructures (JEVI)



L'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE) accompagne **les collectivités territoriales** pour la mise en place d'une gestion raisonnée des espaces verts, avec le soutien de la Région et de l'Agence de l'Eau. L'ARPE met à disposition des collectivités des outils méthodologiques, techniques et de communication sur son portail dédié : [www.territoires-durables-paca.org](http://www.territoires-durables-paca.org). Une **labellisation « Ville Nature »** ou **« Intercommunalité Nature »** valorise les performances en 5 niveaux : 1 à 5 libellules.

**Les jardins amateurs** ont à leur disposition des livrets spécifiques de conseils pratiques pour les potagers et jardins d'agrément méditerranéens. Chaque année des formations sont organisées à destination des associations d'éducation à l'environnement ou à la santé environnementale.

## ECHOS'PHYTO-PACA Un réseau social régional

Le besoin d'échanger entre différents partenaires (chercheurs de diverses disciplines, institutions, associations, représentants des consommateurs) et d'associer l'aval pour relayer et valoriser les efforts entrepris, s'est vite fait sentir. Depuis 2016 la diffusion des informations et le transfert des résultats d'Ecophyto se font grâce à un réseau social <https://www.echosphyto-paca.org> qui rassemble les acteurs régionaux agissant pour la réduction des produits phytosanitaires. Il contient une bibliothèque de **références utilisables en PACA** alimentée par les partenaires du réseau, des vidéos, des annonces sur les divers événements, des liens avec des banques de données nationales. **Tout citoyen peut devenir membre** et faire connaître ses préoccupations.

# Provence-Alpes-Côte d'Azur



## ENSEMBLE, RÉDUISONS LES PHYTOS POUR UNE AGRICULTURE PERFORMANTE ET DURABLE.





# EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR, DES PRODUCTIONS À HAUTE VALEUR AJOUTÉE

La production régionale est spécialisée en viticulture, arboriculture, maraîchage, pépinière et horticulture, plantes à parfum aromatiques et médicinales. PACA est la première région productrice de fruits, fleurs et plantes à parfum, la deuxième pour les légumes frais.

## QUEL USAGE DES PHYTOS? LE PLAN ECOPHYTO

La région est moins tributaire que la moyenne nationale des traitements herbicides. **Le premier usage est celui des fongicides** qui constituent les 3/4 des substances actives vendues dans la région.

La situation pédo-climatique, combinée à la présence d'importants axes de transport et des points d'entrée communautaires expose davantage la région à **l'introduction et l'installation d'organismes nuisibles émergents**.

Les jardins, espaces végétalisés et infrastructures (JEVI) occupent une place particulièrement importante compte tenu de la forte urbanisation, de l'influence du tourisme et des jardins remarquables dans la région.

Le plan Ecophyto est la déclinaison française du plan d'action national prévu par la Directive 2009/128. Il vise à **réduire les risques** et les effets de l'utilisation des produits phytosanitaires sur la santé humaine et l'environnement tout en visant à **réduire la dépendance** à l'égard de l'utilisation de ces produits.

Il est financé par une portion de la redevance sur les pollutions diffuses.

## DÉCLINÉ EN PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

Le plan Ecophyto en Provence-Alpes-Côte d'Azur est piloté par la DRAAF et la DREAL, avec le

concours de la Chambre Régionale d'Agriculture pour le volet agricole et de l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE) pour le volet non agricole.

Depuis 2009, le déploiement d'Ecophyto en PACA a permis de faire **évoluer les pratiques**: les quantités de substances actives (QSA) vendues dans la région montrent une évolution encourageante alors que le nombre d'espèces de bioagresseurs est croissant dans le contexte du réchauffement climatique.



256 fermes impliquées dans

**22 collectifs** d'agriculteurs

engagés dans une démarche de changement de pratiques et des systèmes de production

Plus de **200** bulletins de santé du végétal (BSV) par an. Le réseau de surveillance biologique du territoire couvre

**11 filières**

de production végétale.

**Diminution**

de l'utilisation des produits phytosanitaires depuis 2009

L'évolution des ventes montre une réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques hors biocontrôle :

- 14 % de fongicides,
- 12 % d'insecticides,
- 7 % d'herbicides.

Montée en puissance du **biocontrôle**

Les ventes de produits de biocontrôle augmentent fortement. Ainsi pour les fongicides, le premier produit utilisé est le soufre qui représente la moitié des quantités de substances actives vendues en PACA en 2016.

**32 000** Certiphyto

Formation de l'ensemble des professionnels concernés par l'usage des produits phytopharmaceutiques depuis 2010.

Transfert des résultats de la recherche vers les agriculteurs par un réseau de stations expérimentales régionales engagées dans

**11 réseaux** DEPHY EXPE sur 18 sites de la région.

Accompagnement des **collectivités territoriales,**

dont l'engagement vers la réduction de l'utilisation des pesticides est valorisé par le label **Ville Nature.**

# LA SURVEILLANCE BIOLOGIQUE DU TERRITOIRE



Le réseau de surveillance des bioagresseurs vise à ajuster et réduire les traitements phytosanitaires au niveau de risque constaté sur le terrain.

Le réseau d'épidémiosurveillance est piloté par la Chambre Régionale d'Agriculture. Il constitue une action partenariale exemplaire associant 70 organismes professionnels pour la mise en œuvre de protocoles d'observations harmonisés. Un dialogue technique permanent permet d'adapter en continu le dispositif aux problématiques phytosanitaires régionales, sous la supervision de la DRAAF.

## LE RÉSEAU D'ÉPIDÉMIOLOGIE EN 2017

Observations selon des protocoles validés

Plus de 1 250 parcelles suivies  
69 organismes professionnels  
132 observateurs dont 12 agriculteurs  
27 animateurs « filières » (et suppléants)  
1 administrateur de base de données  
1 animatrice Ecophyto (+ 1 apprentie)

**Plus de 350 000 observations saisies**  
196 bulletins édités en 2017 dont 6 BSV bilans  
Un réseau efficace : signalement de 3 organismes nuisibles émergents en 2017

## 11 FILIÈRES PUBLIANT DES BULLETINS DE SANTÉ DU VÉGÉTAL (BSV)

- Arboriculture (Cerise, pomme, poire)
- Grandes cultures (Blé dur, colza, maïs)
- Horticulture (Rosier, lisianthus, cyclamen, pivoine, poinsettia)
- Maraîchage (tomate, salade, melon, courgette, fraise, courge etc.)
- Oléiculture
- Plantes à parfum et aromatiques (Lavande, Lavandin, Saugé sclarée)
- Riziculture
- Tomate d'industrie
- Viticulture
- ZNA/ pépinières ornementales
- Jardins amateurs



## **Mission confiée au Préfet Pierre-Etienne BISCH, coordinateur interministériel du plan de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et du plan de sortie du glyphosate.**

Le Préfet Pierre-Etienne Bisch, conseiller d'Etat, a été nommé le 1er décembre 2018 coordinateur interministériel du plan de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et du plan de sortie du glyphosate.

### ***La réponse à un enjeu de société***

La réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires est une demande forte de notre société. Cette réduction, justifiée par des enjeux sanitaires et environnementaux, constitue l'une des actions phares de la transition agro-écologique.

Le Gouvernement s'est ainsi fixé les objectifs ambitieux de réduire de 25% l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en 2020 et de 50% en 2025, et de sortir du glyphosate d'ici fin 2020 pour les principaux usages pour lesquels des alternatives existent et d'ici fin 2022 pour l'ensemble des usages.

Ces objectifs, conformes à l'engagement présidentiel de novembre 2017, s'inscrivent dans la droite ligne des engagements du Grenelle et du plan Ecophyto, dont les résultats nécessitent de déployer une nouvelle dynamique, laquelle s'est traduite par l'adoption, le 10 avril 2019, d'un nouveau plan Ecophyto II+ intégrant les actions relatives au glyphosate.

Cette mission doit permettre de concrétiser les engagements du Gouvernement. Elle concerne l'ensemble des produits phytosanitaires, dont le glyphosate.

### ***Une mission interministérielle***

Quatre ministres ont signé la lettre de mission<sup>1</sup>, affirmant ainsi son caractère interministériel.

Il s'agit avant tout d'une mission de coordination des nombreux acteurs en charge de cette politique, tant parmi les administrations de l'Etat (agriculture, environnement, santé, recherche), que des établissements publics ou opérateurs (INRA, IRSTEA, AFB,...), en lien avec le monde agricole (chambres d'agriculture, filières professionnelles...) et les associations.

Mais la mission a également un rôle de mobilisation. A cet effet, a été constituée une « task-force » présidée par le préfet et qui décline de façon plus opérationnelle les orientations politiques arrêtées par le comité d'orientation stratégique (COS) présidé par les quatre ministres.

Cette « task-force » réunit régulièrement les services et opérateurs de l'Etat directement concernés<sup>2</sup>, ainsi que, dans une configuration élargie, les acteurs professionnels et associatifs.

La mission doit également contribuer à fluidifier la démarche collective des nombreux acteurs qui ont leurs propres modalités d'action (comitologie, calendrier, financement ...) et ne portent qu'une fraction du plan d'ensemble.

---

1 Lettre de mission du 1<sup>er</sup> décembre 2018, cosignée des ministres de la transition écologique et solidaire ; des solidarités et de la santé ; de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation ; de l'agriculture et de l'alimentation

2 Composition de la task-force : administrations centrales, opérateurs de l'État, chambres consulaires et instituts techniques au sein de l'ACTA;

### ***Une mission de mobilisation et d'appui aux administrations***

Deux membres des conseils généraux des deux ministères de l'agriculture et de la transition écologique<sup>3</sup>, apportent leur appui à la mission, par leur connaissance des acteurs et leur expérience sur des sujets souvent très techniques.

En aucun cas cette mission ne se substitue aux directions d'administration ; elle doit, tout au contraire, s'appuyer sur elles, car elles détiennent compétence et capacité à agir. La mission doit s'insérer dans un dispositif déjà complexe en essayant de ne pas ajouter de la complexité.

Elle doit établir un tableau de bord afin de décrire la situation de départ et de permettre de suivre les progrès ou les difficultés rencontrées au fil des mois (quantités commercialisées de produits, moyens mis en œuvre pour faire évoluer les pratiques, financements...).

La mission va également mettre en place les outils de suivi financier du programme ECOPHYTO et des autres dispositifs contribuant aux mêmes objectifs.

### ***Une mission qui va à la rencontre des acteurs de terrain***

La mission a rapidement reçu de nombreux acteurs concernés et rencontré les directions et services des administrations.

Mais il est évident que la mobilisation doit se faire sur le terrain, ce qui conduit la mission à engager un tour de France des régions selon un programme dont le principe a été arrêté par les ministres et sera mis en œuvre avec les préfets de région ; ces déplacements sont organisés autour d'une visite de terrain, de la rencontre de quelques filières agricoles et de la réunion de la commission agroécologie régionale qui assure la déclinaison régionale du plan Ecophyto 2+. L'objectif est de faire à cette occasion le point de l'avancement des démarches, d'analyser les spécificités territoriales et de promouvoir les expériences positives.

Un travail avec les filières agricoles a été engagé, qui dans le même temps ont, pour certaines d'entre elles, déjà adressé une contribution aux ministres. La mission souhaite approfondir ces réponses avec les filières et aller auprès des acteurs de terrain pour en apprécier la faisabilité.

---

<sup>3</sup> Louis HUBERT du CGEDD et Didier PINÇONNET du CGAAER



# D A T A E S S E N T I E L L A B

## Commissariat général au développement durable

# Plan de réduction des produits phytopharmaceutiques et sortie du glyphosate : état des lieux des ventes et des achats en France

AVRIL 2019

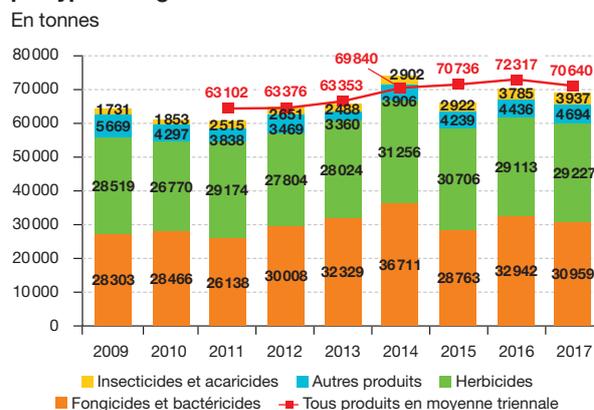
Lancé en 2008 et révisé depuis à deux reprises, le plan Écophyto vise une réduction des utilisations, risques et impacts des produits phytopharmaceutiques. Depuis juin 2018, le Gouvernement s'est engagé à sortir du glyphosate d'ici 2020 pour les principaux usages pour lesquels des alternatives existent et d'ici 2022 pour l'ensemble des usages. Un état des lieux des ventes et des achats de produits phytopharmaceutiques et de glyphosate en France est établi d'après les données de la Banque nationale des ventes réalisées par les distributeurs de produits phytopharmaceutiques (BNV-D). La BNV-D compile l'ensemble des ventes de produits phytopharmaceutiques réalisées par les distributeurs (voir méthodologie). Les données de cette base, tout comme les résultats publiés, concernent les quantités de substances actives contenues dans les produits phytopharmaceutiques et ne tiennent pas compte des adjuvants. Les quantités de substances actives vendues ou achetées ne reflètent pas forcément le lieu, la quantité appliquée ou la période d'application des traitements (possibilité de constitution de stocks, rattachement de l'acheteur au code postal de son siège d'exploitation).

### LES VENTES DE SUBSTANCES ACTIVES AU NIVEAU NATIONAL

En 2017, la quantité totale de substances actives vendues en France s'élève à 71 200 tonnes (t), dont 5 % concernent des produits « emploi autorisé dans les jardins » (EAJ) – (voir méthodologie). 20 % du total vendu sont des substances potentiellement préoccupantes pour la santé humaine (graphique 1).

Afin de lisser les effets climatiques et de stockage dans les exploitations, il est préférable de calculer une moyenne glissante sur trois années. Ainsi, la moyenne des quantités de substances actives vendues a augmenté de 12 % entre les périodes 2009-2010-2011 et 2015-2016-2017.

**Graphique 1 : évolution des ventes de substances actives par type d'usage**



Note : autres produits = nématicides, rodenticides, médiateurs chimiques, molluscicides, régulateurs, répulsifs, taupicides et autres. Les traitements de semences n'ont été intégrés à la BNV-D qu'à partir de 2012 et représentent 1,6 % des substances actives vendues en 2013.

Champ : France entière.

Source : BNV-D, données sur les ventes au code commune Insee des distributeurs, extraites le 13 novembre 2018. Traitements : SDES, 2019

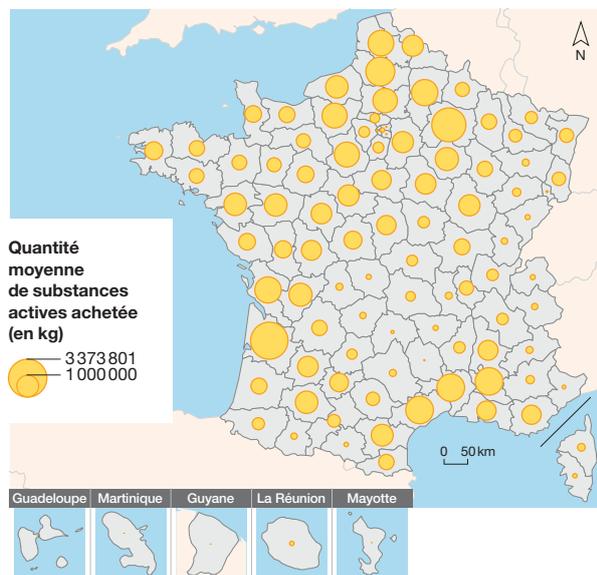
En tendance, les données montrent une augmentation globale de chaque type d'usage de substances actives. Le pic de ventes survenu en 2014 correspond sans doute à l'anticipation des achats liée à l'augmentation de la redevance pollutions diffuses pour 2015. Entre 2009 et 2017, les ventes d'insecticides (y compris les acaricides) ont été multipliées par 2,3 ; celles des fongicides (y compris les bactéricides) ont progressé de 9,4 %, tandis que celles des herbicides ont augmenté de 2,5 %. Seules les ventes des autres produits, comme les nématicides ou les rodenticides, ont diminué de 17 %. Sur cette même période, la surface agricole utilisée (SAU) a diminué de 1 %, alors que les terres arables et les cultures permanentes ont augmenté de 0,4 %.

## Plan de sortie du glyphosate : état des lieux des ventes et des achats en France

### LES ACHATS DE SUBSTANCES ACTIVES PAR DÉPARTEMENT

À partir de 2015, les quantités de substances actives vendues sont disponibles de façon fiable, à l'échelle du code postal des acheteurs finaux, ce qui permet des exploitations plus fines des données de la BNV-D. En ce qui concerne les achats pour usage agricole, 21 départements en totalisent plus de la moitié sur la période 2015-2017 (carte 1). Avec plus de 3 400 t, la Gironde totalise la plus grande quantité de produits phytopharmaceutiques achetés. Viennent ensuite la Marne (2 800 t), la Somme (2 000 t) et le Gard (1 900 t). Même si les données d'achat ne reflètent pas directement les données d'utilisation, il apparaît que la nature des cultures et la superficie agricole qui caractérisent ces départements sont les principaux déterminants. La Marne est ainsi le département qui, lors du dernier recensement agricole de 2010, comptait la plus grande surface agricole utilisée (SAU) avec près de 555 000 hectares (ha), soit plus du double de la moyenne nationale (271 000 ha). Avec 465 300 ha de SAU, la Somme se situe au huitième rang national mais représente le premier département producteur de pommes de terre. Quant à la Gironde et au Gard, ces départements sont parmi ceux où les surfaces de cultures permanentes sont les plus importantes (respectivement 122 500 et 66 000 ha).

**Carte 1 : les achats de substances actives, en moyenne triennale par département, sur la période 2015-2017**



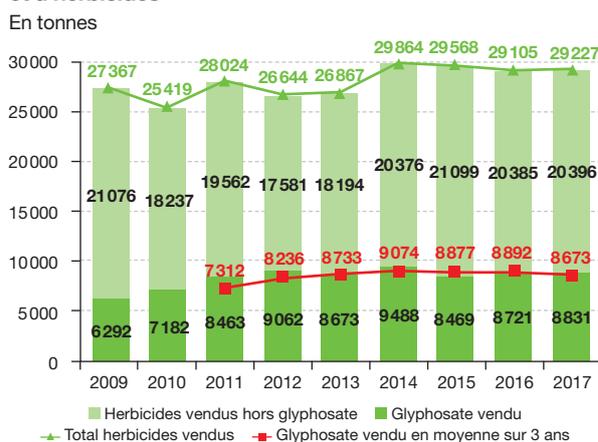
Note : les quantités de substances actives enregistrées sous forme de bilan de vente, ainsi que les achats réalisés à l'étranger, ne sont pas pris en compte (68 800 tonnes prises en compte sur les 71 200 tonnes vendues au total).  
Source : BNV-D, données 2015, 2016 et 2017 au code postal acheteur, extraites le 13 novembre 2018. Traitements : SDES, 2019

### LE GLYPHOSATE, L'HERBICIDE LE PLUS UTILISÉ

Le glyphosate fait partie de la famille des amino-phosphonates ou organo-phosphorés. C'est un désherbant total foliaire systémique, c'est-à-dire un herbicide non sélectif absorbé par les feuilles et ayant une action généralisée. La molécule et/ou les produits qui la contiennent sont classés toxiques pour les organismes aquatiques, entraînant des effets à long terme. Compte tenu des incertitudes concernant la dangerosité de cette substance, et notamment son caractère cancérigène, la France s'est engagée à sortir du glyphosate d'ici 2020 pour la plupart des usages, puis pour tous les usages d'ici à 5 ans (2022), en veillant toutefois à ne pas laisser les agriculteurs sans solution.

Le glyphosate est l'herbicide le plus utilisé dans le monde avec plus de 800 000 t vendues en 2014. La France en utilise 1 % (8 800 t) – (graphique 2). Il s'agit, après le soufre – utilisé en agriculture conventionnelle et biologique (12 318 t), de la deuxième substance active la plus utilisée en France, avec 12 % du total des ventes sur la période 2015-2017. Sur la période 2009-2017, il est également l'herbicide le plus vendu au niveau national parmi les 119 substances actives à usage herbicide.

**Graphique 2 : évolution de la quantité vendue de glyphosate et d'herbicides**



Champ : France entière.  
Source : BNV-D, données sur les ventes au code commune Insee des distributeurs, extraites le 13 novembre 2018. Traitements : SDES, 2019

Sur la période 2009-2017, après un pic des ventes en 2014, sans doute dû à l'anticipation des achats liée à l'augmentation de la redevance pollutions diffuses, les ventes d'herbicides ont diminué de 2 % entre 2014 et 2017. Alors que les ventes d'herbicides, en moyenne triennale, augmentent de 9 % entre 2009-2011 et 2015-2017 (période la plus longue disponible), celles de glyphosate progressent de 19 %. La part des ventes de glyphosate dans les ventes totales d'herbicides a augmenté entre 2009 (23 %) et 2012 (34 %) pour ensuite se stabiliser à 30 % en 2016 et 2017. Le recours proportionnellement accru au glyphosate peut s'expliquer par la généralisation de l'implantation de couverts végétaux en inter-cultures (pour limiter les pollutions des eaux par les nitrates) qu'il convient de supprimer avant le semis des cultures principales ou encore par la montée en puissance de l'agriculture de conservation (permettant de préserver la qualité des sols).

### LES EFFETS DE LA LOI LABBÉ

En 2017, 245 produits phytopharmaceutiques contenaient du glyphosate, parmi lesquels 106 avaient la mention EAJ. Ceux-ci représentent 1 200 t, soit 14 % des ventes totales de glyphosate. Sur la période 2009-2017, après un pic en 2013, les ventes ont diminué de 42 % entre 2013 et 2017, retrouvant le niveau du début de la période.

La loi « LABBÉ » du 6 février 2014 encadre l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sur l'ensemble du territoire national. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, elle interdit de nombreux usages de produits phytopharmaceutiques à l'ensemble des personnes publiques (l'État, les collectivités territoriales et leurs regroupements, les établissements publics). Cette interdiction concerne l'entretien des espaces verts, des voiries, des promenades et des forêts, ouverts ou accessibles au public. Certains espaces ne sont pas visés par cette loi, notamment la plupart des cimetières, ainsi que les terrains de

## Les emplois de produits phytopharmaceutiques par la SNCF

Outre les collectivités, les jardiniers amateurs et les agriculteurs, les entreprises de voiries et la SNCF utilisent aussi du glyphosate. En 2017, l'entretien de la végétation représente pour la SNCF une dépense d'environ 125 millions d'euros par an, dont 25 millions d'euros pour le désherbage des voies par traitement phytosanitaire. La maîtrise de la végétation sur le réseau ferré national est effectuée sur environ 95 000 ha, dont 34 000 ha nécessitent un herbicide total. Les terrains végétalisés annexes aux voies sont entretenus mécaniquement, excepté pour le contrôle de la repousse des arbres et arbustes nécessitant le recours à des herbicides sélectifs. En 2017, la SNCF a acheté 67 t d'herbicides, contre 83 t en 2016. Le glyphosate représente 38,5 t (contre 40 t en 2016), soit moins de 0,4 % des ventes totales de glyphosate en France.

Source : SNCF Réseau

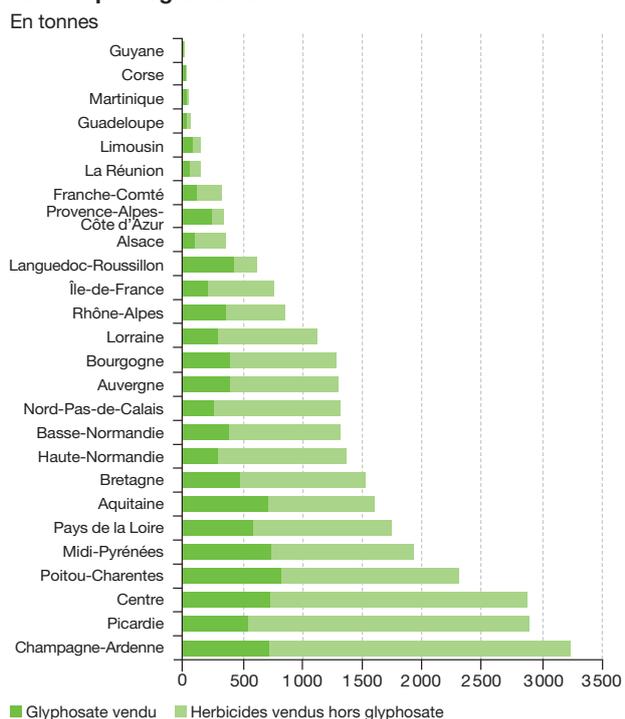
sport minéralisés. Pour les particuliers, cette interdiction est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Tous les produits phytopharmaceutiques sont concernés, hormis les produits de biocontrôle, les produits d'agriculture biologique ainsi que les produits qualifiés à « faible risque », étiquetés EAJ.

### LES VENTES ET ACHATS D'HERBICIDES AU NIVEAU INFRA-NATIONAL

L'examen de la quantité totale d'herbicides vendue en 2017, hors mention EAJ, montre que les (anciennes) régions Champagne-Ardenne, Picardie, Centre, Poitou-Charentes et Midi-Pyrénées sont celles où il s'est vendu le plus d'herbicides (graphique 3).

Ces données sont bien évidemment à rapprocher des surfaces agricoles. Les ventes d'herbicides les plus élevées sont en Champagne-Ardenne (3200 t) pour 1,5 million d'ha

**Graphique 3 : quantité d'herbicides (dont glyphosate) vendue par région en 2017**

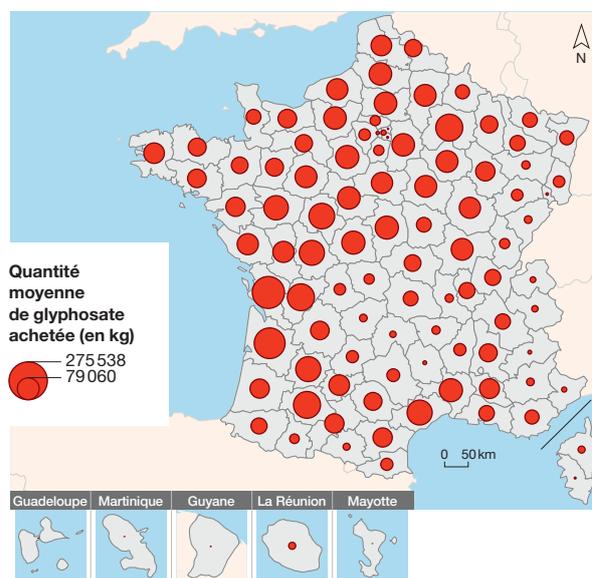


Source : BNV-D, données sur les ventes au code commune Insee des distributeurs, extraites le 13 novembre 2018. Traitements : SDES, 2019

de SAU, soit 2,09 kg par ha. En Midi-Pyrénées, avec près de 2,3 millions d'ha de SAU, 1 900 t d'herbicides ont été vendues, soit 0,83 kg par ha. La part du glyphosate parmi les herbicides vendus varie d'une région à l'autre. Elle est de 18 % en Picardie, tandis qu'elle s'élève à plus de 65 % en Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes Côte d'Azur, Corse et Guyane.

Un quart des départements enregistre, en moyenne, plus de la moitié des achats de glyphosate, de 2015 à 2017 (carte 2). À défaut de données d'utilisations réelles qu'il serait intéressant d'étudier, on ne peut parler que d'indications potentielles de pression. En effet, sur cette même période, la moyenne nationale des achats rapportée à la SAU est de 0,30 kg de glyphosate acheté par ha (kg/ha). Le département où la quantité de glyphosate achetée est la plus élevée est la Charente-Maritime, avec 276 t, soit 0,64 kg/ha. Ramené à l'hectare, c'est en Gironde qu'il est acheté le plus de glyphosate (262 t, soit 1,08 kg/ha). Suivent, avec plus de 0,80 kg/ha, le Vaucluse (106 t), l'Hérault (168 t), le Gard (144 t) et le Var (58 t). Les achats moyens les plus faibles sont dans les départements composés de SAU moins traitées, comme les prairies permanentes.

**Carte 2 : les achats de glyphosate, en moyenne triennale, par département, sur la période 2015-2017**

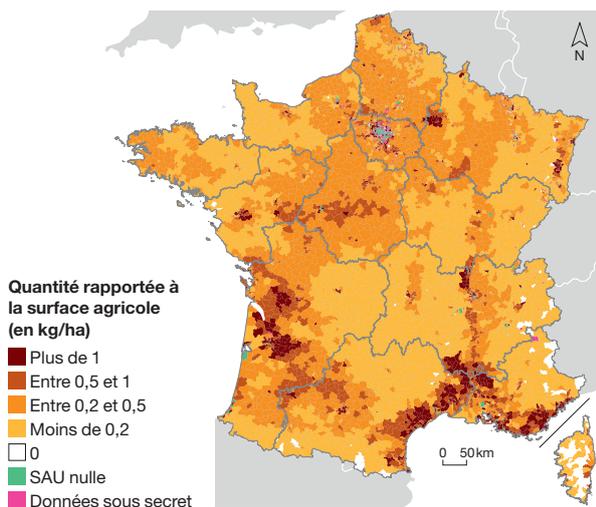


Note : hors codes postaux dont le nombre d'exploitations agricoles est inférieur ou égal à 5.  
Source : BNV-D, données 2015, 2016 et 2017 au code postal acheteur, extraites le 13 novembre 2018. Traitements : SDES, 2019

La BNV-D permet d'avoir une connaissance globale et fine des achats de glyphosate « au code postal de l'acheteur ». Dans le cas des usages agricoles, l'acheteur est tenu de déclarer le code postal de son siège d'exploitation (lieu de facturation). Cette information ne permet cependant pas de connaître précisément le lieu ou la période d'application des produits achetés. Les parcelles exploitées peuvent en effet être situées dans des communes ayant un autre code postal et les produits peuvent être stockés.

Les données ci-dessous (carte 3) présentent la moyenne des achats annuels de 2015 à 2017 de glyphosate non EAJ au code postal acheteur, rapportée à la SAU des exploitations ayant leur siège dans la zone du code postal concerné, diminuée des surfaces agricoles conduites en agriculture biologique (en conversion et certifiées).

### Carte 3 : quantité d'achat de glyphosate non EAJ, répartie à la SAU hors agriculture biologique, sur la période 2015-2017



Note : hors codes postaux dont le nombre d'exploitations agricoles est inférieur ou égal à 5.

Sources : BNV-D, données 2015, 2016 et 2017 au code postal acheteur, extraites le 13 novembre 2018; SSP, recensement agricole, 2010; Agence Bio. Traitements : SDES, 2019

### USAGES DU GLYPHOSATE EN AGRICULTURE

D'après les dernières enquêtes phytosanitaires en grandes cultures, arboriculture, maraîchage et viticulture, 45 % des traitements herbicides sur les parcelles de pêchers contiennent du glyphosate. Ce taux s'élève à 42 % pour les parcelles de vignes et 4 % pour celles conduites en blé tendre.

Sur la base de ces enquêtes, qui ne constituent qu'une base fragmentaire de connaissances sur les utilisations réelles, l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) a publié un rapport sur les alternatives au glyphosate en novembre

2017. Il dresse un état des quantités de glyphosate appliquées par ha de surface traitée et par culture. Il indique que ces quantités varient beaucoup d'une culture à l'autre : entre 400 et 1 000 g/ha pour les cultures fruitières et la vigne, entre 100 et 250 g/ha pour les grandes cultures et entre 2 et 100 g/ha pour les cultures maraîchères et les betteraves sucrières.

Il importe toutefois de signaler que ces chiffres n'intègrent pas toujours les traitements de glyphosate en interculture, notamment, les destructions des chaumes et des cultures intermédiaires piège à nitrates (CIPAN) qui sont les principaux usages en grandes cultures.

Dans ce même rapport, des alternatives au glyphosate sont présentées tout en identifiant les difficultés de mise en œuvre de ces alternatives en fonction du type de cultures ou de pratiques culturales, voire des situations d'impasses techniques dans de rares cas.

### MÉTHODOLOGIE

Les produits phytopharmaceutiques peuvent être vendus sous deux grandes catégories d'emploi selon qu'ils bénéficient de la mention « emploi autorisé dans les jardins » (EAJ) ou non. Seules les personnes justifiant de leur statut d'utilisateur professionnel et disposant d'un certificat d'aptitude (Certiphyto) peuvent acheter des produits non EAJ.

Dans la BNV-D, les données de ventes au code commune Insee des distributeurs existent depuis 2009, et celles au code postal des acheteurs sont disponibles et fiables depuis 2015. Selon la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, les bilans des ventes contiennent les informations relatives aux ventes de produits phytopharmaceutiques, par autorisation de mise sur le marché (AMM), pour chaque établissement d'un distributeur. Les registres des ventes ont été introduits par le décret 2014-1135 du 6 octobre 2014 et contiennent en plus le code postal de l'acheteur. Les déclarations au code postal acheteur sont uniquement obligatoires lorsque les distributeurs vendent à des utilisateurs professionnels (voir l'onglet « méthodologie » dans le fichier de données lié à la publication).

### POUR EN SAVOIR PLUS

- BNV-D sur le site Eau France : [www.data.eaufrance.fr](http://www.data.eaufrance.fr);
- *Environnement et agriculture - chiffres clés - édition 2018*, CGDD/SDES, Datalab, juin 2018, 122 p.
- *Pesticides : évolution des ventes, des usages et de la présence dans les cours d'eau depuis 2009*, CGDD/SDES, Datalab essentiel, mars 2017, 4 p.
- Reboud X. et al, 2017. *Usages et alternatives au glyphosate dans l'agriculture française*. Rapport INRA à la saisine Ref TR507024, 85 p.

Sandrine PARISSÉ, SDES

Dépôt légal : avril 2019

ISSN : 2557-8510 (en ligne)  
2555-7572 (imprimé)

Imprimeur : Bialec, Nancy - utilisation de papier issu de forêts durablement gérées

Directeur de publication : Sylvain Moreau

Rédacteur en chef : Lionel Janin

Coordination éditoriale : Céline Carrière et Florence Patin

Maquettage et réalisation : Agence Efil, Tours

Cartographie : Frédérique Janvier (SDES), Solange Vénus (Magellium)

# Commissariat général au développement durable

Service de la donnée et des études statistiques  
Sous-direction de l'information environnementale  
Tour Séquoia  
92055 La Défense cedex  
Courriel : [diffusion.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr](mailto:diffusion.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr)

[www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr)

STATISTIQUE  
PUBLIQUE

